

SEANCE DU 15 JANVIER 2021

L'an deux mille vingt et un le quinze janvier à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Laguëpie s'est réuni sous la présidence de Emmanuel CROS, Maire.

Présents : Emmanuel CROS, Daniel MERCADIER, Anne PHILIPPE, Marie-Pierre PALOBART, Jean-Pierre DÉTRÉ, Philippe MARRE, Patricia CECCARELLI, Julien RIGOLE, Marc BALAT, Bernard MAGES, Patricia ALMENDRA, Julien CASTELNAU, Arne D'AVIGNON, Pierre CROS.

Excusé : Serge REGOURD.

Convocation du 8 janvier 2021.

Ordre du jour :

I-Présentation de la « participation citoyenne » par la Gendarmerie :

Le Major Teuléry de la COB (Communauté de Brigade) de Caylus et Saint-Antonin et l'Adjudant Belmonte de la Brigade de Saint-Antonin présentent à l'assemblée le principe de la participation citoyenne, inspiré d'un concept anglo-saxon : « le voisin vigilant ».

Cette participation citoyenne a été lancée en France en 2002, initialement pour lutter contre les cambriolages. Il s'agit de sensibiliser les habitants d'une commune ou d'un quartier, de les associer à la protection de leur environnement, de les encourager à être attentifs et à informer les forces de l'ordre. Le but est de veiller, pas de surveiller.

Un protocole est signé entre l'Etat, la commune et les forces de sécurité. La participation citoyenne permet le renforcement du lien social et la baisse du sentiment d'insécurité. L'objectif recherché est de rassurer les administrés et de dissuader les délinquants.

Deux référents volontaires sont choisis par quartiers (par exemple un élu et un administré). Ces référents transmettent tout renseignement à la gendarmerie et relaient les informations auprès de la population.

Dans un premier temps, il convient de recenser les quartiers concernés et de susciter l'adhésion des habitants par exemple en organisant une réunion publique.

II-Vote du compte rendu du 4 décembre 2020 :

Le compte rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité des membres présents.

III-Point sur le budget 2020 :

M. DÉTRÉ présente à l'assemblée les résultats de l'exercice 2020 :

-recettes de fonctionnement : 1 035 138,28 €

-dépenses de fonctionnement : 730 233,40 €

soit un excédent de fonctionnement de 304 904,88 €

-recettes d'investissement : 223 343,33 €

-dépenses d'investissement : 292 666,86 €

soit un déficit d'investissement de 69 323,53 €.

M. le Maire souhaite réduire le déficit d'investissement. M. Zamuner, ancien receveur municipal devenu conseiller des décideurs locaux, va nous aider à préparer le budget 2021.

IV-Création d'un service commun « communication, urbanisme et juridique » avec QRGGA :

La Communauté de Communes souhaite créer plusieurs services communs.

Le tarif de l'adhésion annuelle serait de 1 € par habitant pour le service architecture et urbanisme et de 2 € par habitant pour le service communication. En cas d'utilisation de ces services, il faudrait payer 25 € l'heure de travail pour l'architecture et l'urbanisme et 27 € l'heure de travail pour la communication.

M. le Maire propose de ne pas adhérer au service juridique car M. REGOURD a toutes les compétences requises.

Cependant, il serait convenable d'accepter au moins un service commun avec la communauté de communes, M. le Maire étant vice-président chargé de la communication, il propose d'adhérer au service communication.

Le conseil municipal vote :

-à l'unanimité contre le service commun juridique

-à l'unanimité pour le service commun communication

-à la majorité (2 abstentions) pour le service commun urbanisme.

Délibérations reçues à la Préfecture le 09 février 2021.

V-Règlement intérieur du cimetière :

M. DÉTRÉ a établi un règlement intérieur pour chaque cimetière de la commune.

Mme PHILIPPE indique que les visas ne sont pas dans l'ordre dans l'entête de chaque document.

M. le Maire rappelle l'urgence de prendre une décision pour le cimetière de Laguépie car il reste peu d'emplacements libres. Il demande la révision des règlements intérieurs qui seront votés lors de la prochaine séance.

VI-Questions diverses :

VI-1-Signalisation SNCF :

La SNCF et la DDT (Direction Départementale des Territoires) ont établi un diagnostic de notre passage à niveau et demandent la modification de la signalisation.

Il faudrait ajouter 3 panneaux dans l'impasse des Pins pour signaler la voie ferrée, ajouter un panneau au milieu du pont, avenue de la Gare et chemin de Saint Cambraire et modifier l'emplacement des panneaux sur la départementale en venant de Varen.

VI-2-Vente Commune / Balat :

M. BALAT souhaite acquérir 3 petites parcelles communales près de sa grange rue des chênes derrière le lotissement. Le chemin piétonnier fait 3 mètres, M. BALAT accepte de céder 0,5 mètres pour agrandir le chemin et permettre l'accès à la station de relevage. Il faudra refaire le bornage.

VI-3-Bornage parcelle Martinho :

Nous gardons le talus car les conteneurs poubelles sont situés contre. M. Martinho doit faire un mur pour soutenir le talus car le mur actuel ne va pas jusqu'en bas et le talus risque de tomber sur les poubelles.

VI-4-EHPAD :

Mme Garnaud, directrice déléguée de l'EHPAD, a adressé un courrier concernant la campagne de vaccination. 46 résidents et 2 agents ont accepté de se faire vacciner. M. MERCADIER est choqué que seuls 2 agents se fassent vacciner, ils sont tout de même en contact permanent avec les résidents.

Mme PHILIPPE signale que les employés municipaux ont procédé au nettoyage des abords de l'établissement, il faut écrire à M. Perin, le directeur du centre hospitalier de Villefranche, afin de l'informer de cette situation.

M. Pierre CROS indique qu'il faudra recommencer dans 4 mois, qu'est-il prévu ?

M. le Maire l'informe que l'EHPAD a recruté un agent d'entretien à temps complet et un autre à temps non complet.

VI-5-Arts et Culture :

Mme PHILIPPE rappelle que Mme Couty, directrice de l'association Tarn-et-Garonne Arts et Culture est venue à Laguépie cette semaine, afin de préparer un projet sur la journée du patrimoine en septembre.

Mme D'AVIGNON explique qu'elle est venue découvrir Laguépie et son potentiel.

VI-6-Projet école :

M. MAGES participe au projet artistique et culturel de l'école axé sur 3 thèmes jardinage – cirque – culture et art. L'idée artistique finale est de réaliser une enseigne pour l'école qui ne dispose pas actuellement de signalétique. A partir des dessins des enfants, M. MAGES réaliserait une fresque en métal sur le fronton de l'école.

Il signale aussi que l'association Citrus envisage un travail avec des jeunes de France et d'ailleurs sur des portraits de sportifs, en juin pendant 3 semaines.

VI-7-Défibrillateurs :

M. Pierre CROS a repéré deux endroits à risques, au Puech-Haut et au Stade. Deux défibrillateurs ont été commandés et reçus cette semaine.

Mme PALOBART s'étonne que l'EHPAD n'en fasse pas partie. M. Pierre CROS répond que ce n'est pas obligatoire pour l'instant dans les maisons de retraite. Mme PALOBART estime que c'est essentiel dans un EHPAD.

VI-8-Vaccination :

La préfecture a envoyé un courrier sur la vaccination des personnes de plus de 75 ans. Cela va être difficile à mettre en place, beaucoup de personnes âgées ne peuvent se déplacer jusqu'à Caussade. M. le Maire va informer le Préfet de ce problème.

VI-9-Magal :

M. le Maire a rendez-vous demain matin avec M. Lagarrigue pour établir une estimation de la réfection du chemin qui mène au Magal. La propriétaire va y résider à l'année.

VI-10-Travaux :

M. MERCADIER rappelle que les bouteilles de gaz à l'escale ont été volées.

Il a rencontré M. Battut qui est d'accord pour intervenir contre les pigeons, nous avons déjà des cages.

Des travaux d'entretien des tables en bois extérieures sont prévus.

Il signale la panne de gaz au centre de loisirs car Vitogaz ne fait pas les livraisons tous les 2 mois comme prévu dans le contrat.

Séance levée à 0 heure 20.